

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
25/06/90

Origine :
PAT

MME et MM les Directeurs
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

MM les Directeurs
des Caisses Générales de Sécurité Sociale

Réf. :
PAT n° 1506/90

Plan de classement :

26103					
-------	--	--	--	--	--

Objet :

MOUSQUETON KRAB

Les Directeurs des CRAM et des CGSS sont informés que le fabricant du Mousqueton KRAB est en droit de le mentionner dans son catalogue sauf à vérifier que le modèle porte la mention "KRAB 88" et que l'ancien modèle n'est pas mentionné.

En tout état de cause, le fabricant ayant retiré de la vente depuis la fin 1987 son ancien modèle, ils sont invités à faire part à la CNAMTS de leurs constatations infirmant cette dernière affirmation.

Pièces jointes :

0	1
---	---

Liens :

Date d'effet :

Immédiate

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

M. GRAND

Téléphone :

45.38.60.24

@

Direction de la Gestion du Risque

Paris, le 25/06/90

MME et MM les Directeurs
des Caisses Régionales
d'Assurance Maladie

PAT N° 1506/90

MM les Directeurs
des Caisses Générales
de Sécurité Sociale

N/Réf. : JG/AMA - Direction de la Gestion du Risque - Division de la
Prévention des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles.

Objet : Mousqueton KRAB

A la suite de divers incidents, je vous avais demandé par circulaire PAT n° 1129/87 du 25 février 1987, d'inviter les utilisations de KRAB à retirer ce matériel de la circulation.

Dans un premier temps, le fabricant avait remplacé le matériel incriminé par un modèle (dit version WALES) qui garantissait contre le débouclage accidentel (cf. ma circulaire PAT n° 1151/87 du 14 mai 1987).

Ensuite, un nouveau "KRAB" a été commercialisé qui réalise un verrouillage en deux temps prémunissant ainsi l'utilisateur contre l'ouverture intempestive et qui donne satisfaction. Ce modèle est marqué "KRAB 88" portant le millésime de l'année où il a été conçu. Un plan descriptif du manchon est fait.

Si donc vous trouvez sur le catalogue du fabricant trace du modèle KRAB, vous n'avez pas à vous en formaliser sauf à vérifier que :

- celui-ci indique la mention KRAB 88,
- l'ancien modèle n'est plus mentionné.

Le fabricant m'a d'ailleurs informé que ce dernier a été retiré de la vente depuis la fin 1987.

Vous voudrez bien me faire part de vos constatations infirmant, le cas échéant, cette dernière assertion.

P.J. : 1